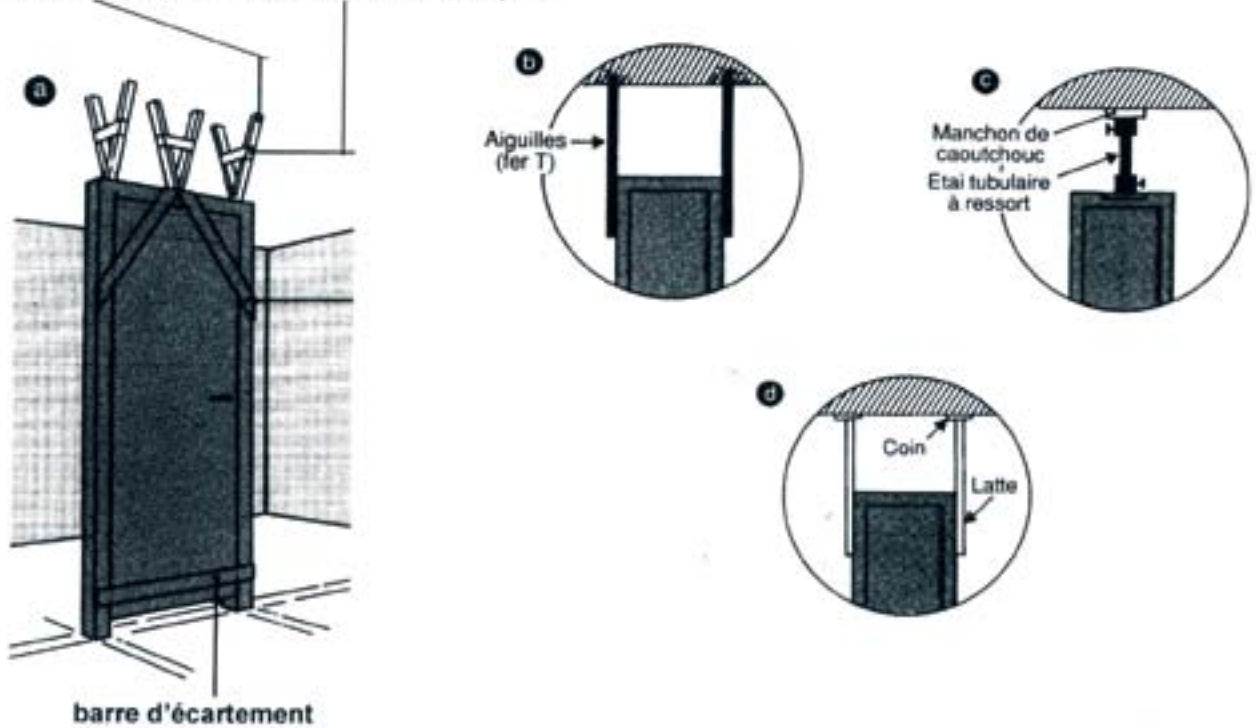




La mise en œuvre de menuiserie intérieure

Maintien des blocs portes en attente de la pose de la cloison (mise en place, réglage et calage)

aiguilles provisoires avec bracelets élastiques

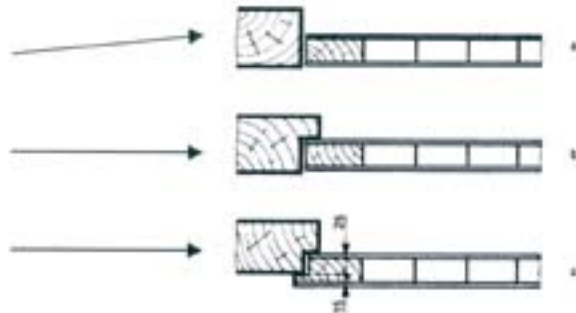


Les liaisons entre ouvrant et huisserie

a : Dormant sans feullure pour porte va et vient et coulissante.

b : Dormant avec feullure

c : Vantail à recouvrement.



Les liaisons entre ouvrants

liaisons à feullure de battue



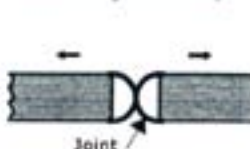
liaisons avec battement rapporté



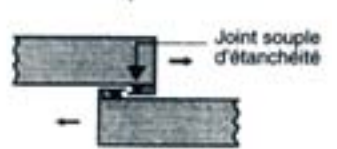
liaisons avec battement rapporté



liaison à joint souple



liaison à plat sur bâti





Les revêtements muraux

2.2.2. Fonctions complémentaires

FONCTIONS	CONTRAINTES	SOLUTIONS DE PRINCIPE
1 / Aspect, finition du parement Esthétique	Capacité du revêtement à être agréable au regard.	Choisir un matériau adapté au goût du maître d'ouvrage. Qualité de la mise en œuvre.
2 / Correction acoustique	Participer à la correction acoustique de l'espace intérieur.	La valeur α_{Sabine} du revêtement et son mode de pose seront choisis en fonction des besoins de correction acoustique de l'espace.
3 / Sécurité incendie *Résistance au feu *Réaction au feu	Le revêtement peut participer à la protection de la structure des sollicitations thermiques sous l'effet du feu. Le matériau utilisé en revêtement participe à la non propagation et au non développement du feu en fonction de son degré de combustibilité ou d'inflammabilité.	Les revêtements sont classés en cinq catégories M0, M1, M2, M3, M4. Le choix du revêtement devra respecter la réglementation sécurité incendie en vigueur. Peinture intumescente.
4 / Résistance à l'eau	Evaluer les risques de présence d'eau dans les parois verticales (remontée capillaire, éclaboussures). Evaluer les risques de condensation.	Choisir un matériau ayant des caractéristiques de résistance à l'eau en rapport avec sa situation de pose. Protéger les pieds de parois contre les remontées d'eau.
5 / Optique - Apport de lumière	Capacité d'un revêtement mural à réfléchir ou non la lumière naturelle ou artificielle.	Choisir une teinte en fonction du degré de réflexion désiré, de la luminosité souhaitée.
6 / Absence de gêne psychologique : allergie	Éviter les risques de réactions allergiques	Qualité anti-allergique des revêtements (revêtements textiles). Facilité d'entretien.
7 / Facilité d'entretien	Possibilité de lavage du revêtement.	Suivant le type de revêtement.
8 / Durabilité	Résistance à l'usure. Résistance aux agents d'agression en condition normale d'utilisation	Choix d'un revêtement prévu pour résister aux agressions prévisibles.
9 / Économique		

2.3. Correction acoustique

La correction acoustique désigne l'ensemble des procédés mis en œuvre à l'intérieur d'un local pour maîtriser la propagation des ondes sonores et le temps de réverbération.

L'absorption acoustique représente la réduction de la puissance acoustique résultant soit de la propagation du son dans un milieu par dissipation, soit de son passage d'un milieu à un autre.

Le coefficient α_{Sabine} indique le niveau de réverbération/absorption d'un revêtement. La valeur du coefficient α_{Sabine} varie de 0 à 1. Plus le produit est absorbant, plus elle est proche de 1.

Dans le cas de surfaces géométriques complexes, les résultats de mesure de la performance en absorption sont exprimés en « aire d'absorption équivalente » (A) par m² de produit.

Le niveau de réverbération souhaité d'un local dépend de ses dimensions, de sa forme et des caractéristiques absorbantes ou réverbérantes des revêtements des parois (murs, sol et plafond).

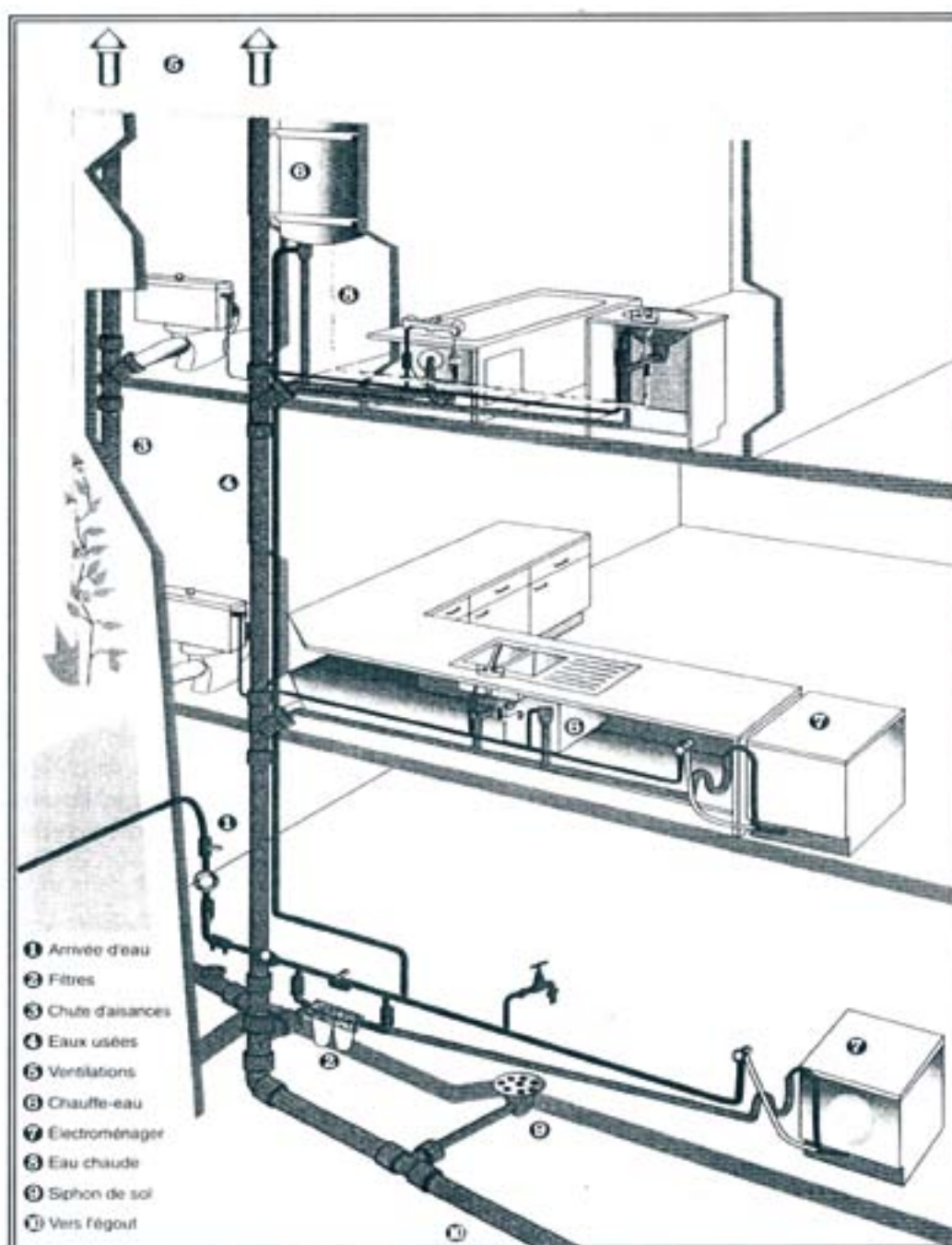


La plomberie

2. GÉNÉRALITÉS

2.1. Définition

Aujourd'hui, la plomberie désigne surtout la pose et la réparation de tous équipements de distribution et d'évacuation des eaux (eaux domestiques, eaux usées, eaux-vannes et eaux pluviales), ainsi que des équipements d'alimentation en gaz, des appareils sanitaires et de leurs robinetteries.





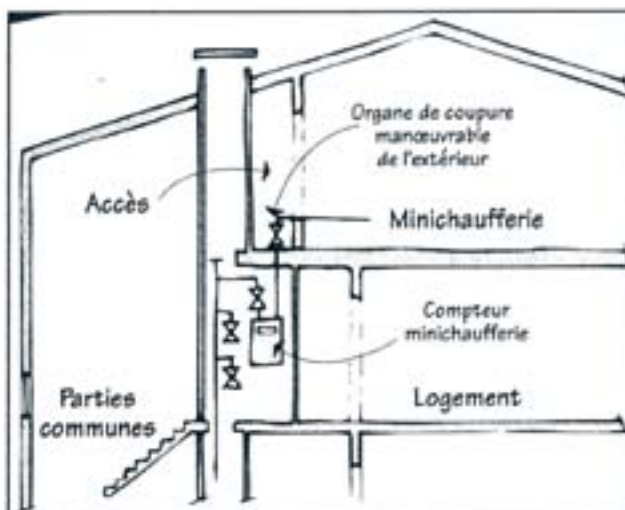
La minichaufferie

L'accès à la porte ou la trappe de la minichaufferie se fait à partir des parties communes. Si la cage d'escalier est encloisonnée, elle doit être dotée d'une porte pour accéder aux parties communes donnant sur la minichaufferie.

Les portes et trappes possèdent les mêmes caractéristiques que pour les minichaufferies en terrasse.

L'alimentation en gaz, en basse ou moyenne pression, se fait :

- Soit par l'extérieur puis sous la toiture jusqu'à la minichaufferie, en parallèle de la tige-cuisine ;
- Soit par la conduite montante en gaine palière.

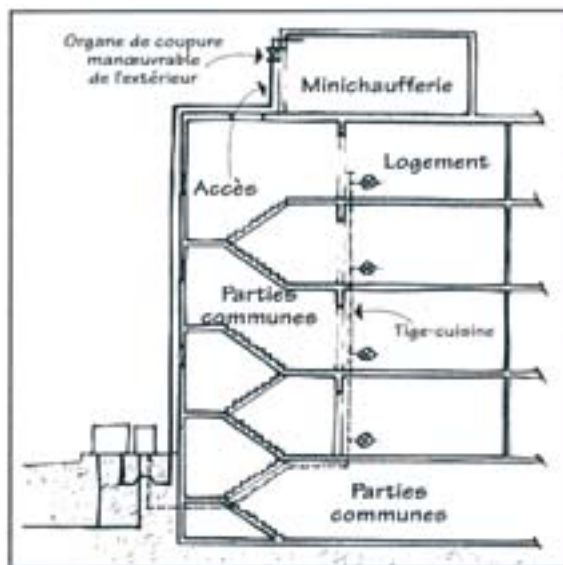


3.7.3. Exemple de solution : minichaufferie en terrasse

Si l'immeuble est doté d'une toiture terrasse, il est intéressant d'y construire la minichaufferie.

L'accès peut se faire par la terrasse. Il peut se faire aussi à partir des parties communes, via une trappe.

Attention : l'accès direct à partir d'une cage d'escalier encloisonnée est interdit (arrêté du 31/01/86). La porte doit être équipée d'un ferme porte, d'un verrouillage extérieur et d'un verrouillage de l'intérieur si la maintenance se fait porte fermée.



La trappe peut être conçue avec une ouverture vers le bas ou vers le haut et dotée d'une échelle amovible ou associée. Portes et trappes doivent être coupe-feu ½ heure.

L'alimentation en gaz, en basse ou moyenne pression, peut se faire :

- Soit par l'extérieur lorsque les cuisines des logements sont raccordées à une tige-cuisine (l'organe de coupure gaz spécifique à la minichaufferie est à l'extérieur) ;
- Soit par une conduite montante, dans la gaine palière, qui alimente à la fois les cuisines et la minichaufferie (l'organe de coupure peut être à l'extérieur ou à l'intérieur et manœuvrable de l'extérieur).

Un compteur également spécifique est à installer.

Un système de ventilation doit permettre un renouvellement d'air permanent dans le local.



L'électricité

2.2.7. La puissance de raccordement

La puissance de raccordement est déterminée suivant les besoins. Pour un logement, cette détermination se fait en ajoutant les puissances (en kWh) des appareils gros consommateurs, en tenant compte du fait qu'ils ne fonctionneront pas tous en même temps.

Dans le cas d'un logement équipé de chauffage électrique, la puissance nécessaire amènera un choix de puissance importante et une tarification adaptée.

LES EQUIPEMENTS	Puissances nécessaires	LES EQUIPEMENTS	Puissances nécessaires
<p>En plus de l'éclairage, vous utilisez des appareils ménagers de faible consommation</p>	3 kW	<p>En plus de l'éclairage, vous utilisez des appareils ménagers de faible consommation + ch-eau + 2 appareils importants simultanément</p>	9 kW
<p>En plus de l'éclairage, vous utilisez des appareils ménagers de faible consommation + ch-eau + 1 appareil important</p>	6 kW	<p>Vous disposez d'une habitation équipée tout électrique (chauffage, eau chaude, appareils importants)</p>	9 kW à 18 kW

2.2.8. Les options tarifaires

- **Tarif option de base** : toute la consommation est facturée en fonction de la puissance, quelle que soit l'heure de la journée.
- **Tarif option heures creuses** : le double tarif, appelé aussi communément le tarif de nuit, est un type d'abonnement qui permet de bénéficier d'un prix avantageux du kWh (environ moins 40%), pendant certaines heures (entre 23 h et 7 h). Le coût de l'abonnement est plus élevé que le tarif de base.
- **Tarif option EJP** : c'est une autre possibilité d'abonnement proposée par l'EDF. Cet abonnement permet de bénéficier d'un prix bas du kWh pendant toute l'année, sauf durant les 400 heures les plus chargées réparties sur l'année. Ce tarif n'est proposé qu'à partir de 12 kW.
- **Tarif option tempo** : tarif basé sur le découpage de l'année en 3 périodes tarifaires, elles-mêmes découpées en heures pleines et heures creuses.